

## 20.7 Dette garantie du gouvernement du Canada au 31 mars, 1971 (en milliers de dollars)

Détail	Montant de la garantie autorisée	Montant en cours au 31 mars 1971
Titres des Chemins de fer garantis quant au principal et aux intérêts		
Canadien National 3¼%, échéance le 1 <sup>er</sup> février 1974	200,000	200,000
Canadien National 2¾%, échéance le 15 juin 1975, 6 millions de dollars É.-U. <sup>1</sup>	6,000	6,000
Canadien National 5%, échéance le 15 mai 1977	77,077	77,077
Canadien National 4%, échéance le 1 <sup>er</sup> février 1981	300,000	300,000
Canadien National 5¾%, échéance le 1 <sup>er</sup> janvier 1985	89,980	89,980
Canadien National 5%, échéance le 1 <sup>er</sup> octobre 1987	143,256	143,256
Grand Trunk Western Railway Company	5,400	5,400
Total, titres des Chemins de fer	821,712	821,712
Autres garanties en cours et passif conditionnel		
Prêts accordés par des prêteurs aux termes de la Partie IV de la Loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement et l'amélioration de maisons <sup>2</sup>	30,000	22,839
Prêts assurés consentis par des prêteurs agréés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, 1954 <sup>3</sup>	16,000,000	9,225,000
Responsabilité relativement à l'assurance et aux garanties en vertu de la Loi sur l'expansion des exportations	1,150,000	615,191
Prêts accordés par des banques à charte aux termes de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	204,114	83,034
Prêts accordés par des banques à charte et des coopératives de crédit aux termes de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche	3,700	2,583
Prêts accordés par des banques à charte aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises	34,588	17,863
Prêts accordés par des banques à charte et des coopératives de crédit aux termes de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants <sup>4</sup>	535,637	485,237
Prêts accordés par des banques à charte à la Commission canadienne du blé	725,000	327,048
Prêts accordés par des prêteurs aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional et de la Loi sur l'expansion économique régionale	1,652	1,652
Prêts accordés par des prêteurs aux termes de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton	100,000	30,000
Prêts accordés par des prêteurs aux termes du Programme d'aide générale de transition	250,000	17,199
Total, dette garantie	19,856,403	11,649,358
Prêts accordés par des institutions prêteuses agréées aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, 1954	Non précisé	Indéterminé
Garanties de recettes aux propriétaires de logements à loyer modique <sup>5</sup>	Non précisé	Indéterminé

<sup>1</sup> La responsabilité est fonction du taux de change qui sera en vigueur le 15 juin 1975.

<sup>2</sup> Au 31 décembre 1971.

<sup>3</sup> Suivant les déclarations (conformément à l'article 45 du Règlement national sur l'habitation) des prêteurs agréés au 31 décembre 1971.

<sup>4</sup> Comprend le passif éventuel au titre des paiements de remplacement aux provinces non participantes.

<sup>5</sup> Au 31 décembre 1971, la Société centrale d'hypothèques et de logement détenait des fonds d'une valeur totale de \$6,504,237 destinés au règlement des réclamations. En 1971, le montant total des contrats de location était de \$4,288,000.

## 20.8 État sommaire de la dette publique et des paiements d'intérêt y afférents, années terminées le 31 mars, 1968-72

Année terminée le 31 mars	Dette brute millions \$	Actif productif net millions \$	Dette nette millions \$	Dette nette par habitant <sup>1</sup> \$	Augmentation ou diminution de la dette nette durant l'année millions \$	Intérêt payé sur la dette millions \$	Intérêt payé par habitant <sup>2</sup> \$
1968	32,924	16,164	16,760	807.93	795	1,270	62.23
1969	35,919	18,583	17,336	823.13	576	1,443	69.54
1970	38,150	21,207	16,943	792.59	393	1,676	79.57
1971	42,976	25,653	17,322	798.97	379	1,780	83.25
1972	47,724	29,787	17,937	831.63	614	1,964	89.95

<sup>1</sup> D'après les estimations officielles de la population au 1<sup>er</sup> juin de l'année indiquée.

<sup>2</sup> D'après les estimations officielles de la population au 1<sup>er</sup> juin de l'année précédant immédiatement l'année indiquée.

## 20.9 Recettes fiscales (après déduction des remboursements) provenant des perceptions du ministère du Revenu national (Impôt), années terminées le 31 mars, 1968-72 (en milliers de dollars)

Année terminée le 31 mars	Impôts sur le revenu <sup>1</sup>				Impôt sur les biens transmis par décès	Perceptions globales
	Particuliers <sup>2</sup>	Corporations	Impôt remboursable spécial	Total		
1968	5,471,589	1,987,547	39,111	7,498,247	102,192	7,600,439
1969	6,323,872	2,416,851	-94,462	8,646,261	112,377	8,758,638
1970	7,910,444	3,080,001	-102,658	10,887,787	100,631	10,988,418
1971	9,097,603	2,653,286	-35,083	11,715,806	119,835	11,835,641
1972	10,372,651	2,664,602	-1,699	13,035,554	132,016	13,167,570

<sup>1</sup> Comprend l'impôt de sécurité de la vieillesse et l'impôt provincial sur le revenu perçu par le ministère du Revenu national (Impôt).

<sup>2</sup> Comprend l'impôt de retenue des non-résidents; comprend les cotisations au Régime de pensions du Canada effectuées par les employeurs, les employés et les travailleurs autonomes; à partir de 1969, comprend l'impôt de progrès social; pour 1972, comprend les primes d'assurance-chômage.